

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 17 mai 2024

Date de l'affichage de la convocation : 17 mai 2024

En exercice : 13

Présent(s) : 9

Absent(s) : 4

Pouvoir(s) : 2

Le vingt-quatre mai deux mil vingt-quatre à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués, se sont réunis en la salle Olivier DASSAULT, sous la présidence de Régis VANDEWALLE, Maire.

Présents : CHANTRELLE Fabienne, DORTU Nadine, LEPILLET Sonia, SCHNEIDER Christian, REZONJA Philippe, JOSSELIN Valéry, BREGEARD Michel, RICHARD Thierry,

Absents excusés : PETIT Emeline, MATHYS Mickaël

Absents : FLAMAND Isabelle, WINDERICKX Jean-Luc

Secrétaire de séance : Fabienne CHANTRELLE

Pouvoirs : MATHYS Mickaël donne pouvoir à VANDEWALLE Régis
PETIT Emeline donne pouvoir à RICHARD Thierry

Annule et remplace suite à erreur matérielle

➤ Objet : Approbation des plans d'alignement de la commune, suite à l'enquête publique

Monsieur le maire expose, par délibération en date du 04 décembre 2023, la commune d'Essuiles-Saint-Rimault a décidé de mettre en place des plans d'alignement sur dix-huit de ses voies, à savoir :

- **Essuiles** : rue de Saint-Rimault ; rue d'Essuilet ; rue de Coiseaux
- **Hameau de Hatton** : rue des Prés ; rue de Fourdraine ; Chaussée Brunehaut
- **Hameau de Coiseaux** : rue de Coiseaux l'eau ; rue de Coiseaux le Bois
- **Hameau de Saint-Rimault** : rue de la Chaussée ; rue Page ; rue d'Essuiles ; rue Pierre Petit ; chemin de la Tour ; rue du Chauffour ; rue de la Chapelle ; rue d'En Bas ; chemin de la Cavée Boyard ; Allée des Chevaux

Conformément aux dispositions de l'arrêté de M. le maire en date du 19 décembre 2023 pris en application du code de la voirie routière et notamment les articles L112-1 et R 141-1 et suivants, une enquête sur l'établissement de plans d'alignement sur les rues citées ci-dessus, s'est déroulée du jeudi 25 janvier 2024 au samedi 24 février 2024 inclus, soit 31 (trente et un) jours consécutifs.

Monsieur le maire rappelle que l'enquête publique s'est déroulée du jeudi 25 janvier 2024 à 14h00 au samedi 24 février 2024 à 12h00 aux jours et heures habituels d'ouverture du secrétariat de la mairie. Le commissaire enquêteur a recueilli 26 observations au total sur le registre d'enquête. Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur, Monsieur Gérard DEGRIECK, en date du 29 mars 2024, sont favorables au projet de plans d'alignement.

Le conseil municipal a analysé les différentes observations, et a apporté les réponses et les modifications nécessaires aux remarques formulées. L'ensemble des remarques et réponses formulées sont annexées à cette présente délibération.

Monsieur le maire explique que tous les propriétaires concernés ont été informés de la tenue de cette enquête publique par lettre recommandée.

Il appartient donc au conseil municipal de délibérer sur les conclusions du commissaire enquêteur d'une part, et sur l'établissement des plans d'alignement cités ci-dessus, d'autre part.

Vu le Code général des Collectivités territoriales,

Vu le code de la voirie routière et notamment les articles L112-1 et suivants, et R 141-1 et suivants

Vu la délibération en date du 4 décembre 2023 prescrivant le lancement de la procédure d'alignement,
Vu l'enquête publique qui s'est déroulée du jeudi 25 janvier 2024 au samedi 24 février 2024,
Vu le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur remis le 29 mars 2024,

Considérant que les conditions sont remplies pour que le conseil municipal approuve les plans d'alignement cités en objet,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir débattu,

le Conseil Municipal, à 10 voix pour et 1 abstention,

Approuve les plans d'alignement établis pour les voies cités ci-dessus ;

Autorise Monsieur le maire à procéder aux démarches et formalités nécessaire pour poursuivre la procédure de régularisation des alignements et de fixation des indemnités ;

Nombre d'annexe(s) jointe(s) : 3

- Annexe 1 : 2150633-Saint-Rimault-2023-après enquête-Plan d'alignement Chemin de la Tour
- Annexe 2 : 2150633-Saint-Rimault-2023-après enquête-Plan d'alignement Rue d'en Bas
- Annexe 3 : 2150633-Saint-Rimault-2023-après enquête-Plan d'alignement Rue Page

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

**Le Maire,
Régis VANDEWALLE**

